

Commune de Labécède-Lauragais

République française

Département de l'Aude

Séance du mercredi 26 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/04/2023

Présents : 6

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-François POUZADOUX,

Votants: 6

Pour: 6

Présents : Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Jean-François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Flavien VALENSI

Contre: 0

Secrétaire de séance:

Flavien VALENSI

Représentés:

Excusés: Florence MARTIN, Clément ROUX, Corine WELTMAN

Absents: Laetitia LASSALLE, Stéphane VITALES

Objet: Autorisation de création d'un emploi permanent - DE_2023_016

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de congés pour raisons personnelles d'un an renouvelable de l'actuelle chargée d'accueil de l'agence postale, il convient de régulariser le cadre d'emploi de ce poste et de procéder à la création d'un emploi permanent en application de l'article L.332-8 6° du Code Général de la Fonction Publique.

Motif : Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Durée : Maximum 3 ans renouvelable dans la limite maximale de 6 ans.

Vu Le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8-6° ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité

- La création à compter du 2 Mai 2023 d'un emploi permanent de Chargé d'Accueil dans le grade 1 d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 15heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an à compter du 2 Mai 2023 pour l'Agence Postale.

Le contrat sera renouvelable par demande expresse de reconduction. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'expériences dans le domaine administratif, commercial, gestion et posséder d'une bonne qualité d'accueil, d'écoute et de discrétion avec une expérience professionnelle dans l'accueil et le traitement de dossiers administratifs et financiers et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie **C**, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire : Jean-François POUZADOUX